

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DPA 59 Signature des demandes d'autorisations administratives relatives aux travaux de reconstruction et réfection du bâtiment sinistré lors de l'incendie survenu le 29 juillet 2013 à la mairie du 9^e.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 421-1 à R 421-8 et R 421-1 à R 421-29 relatifs aux diverses autorisations et déclarations d'urbanisme ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 9^e arrondissement en date du 7 octobre 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de signer les demandes d'autorisations administratives relatives aux travaux de reconstruction et réfection du bâtiment sinistré lors de l'incendie survenu le 29 juillet 2013 à la mairie du 9^e, située 6 rue Drouot à PARIS (9^{ème}) ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer les demandes d'autorisations administratives relatives aux travaux de reconstruction et réfection du bâtiment sinistré lors de l'incendie survenu le 29 juillet 2013 à la mairie du 9^e, située 6 rue Drouot à PARIS (9^{ème}).